

COMMISSION DE LEGISLATION.

Compte rendu de l'assemblée du 4 janvier 1912.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président, Tétreau, Robinson, Dandurand et Lavallée.

Assistent aussi à l'assemblée Monsieur l'échevin Gauvin et Monsieur Oscar Lavallée, C. R., Avocat de la Cité.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

1.—Soumis un rapport de l'Avocat en Chef de la Cité au sujet des amendements qui devraient être apportés à l'article 419b de la Charte relativement au pavage des ruelles privées.

Résolu: De prendre cette question en considération en même temps que celle des amendements à la loi concernant le pavage des rues.

2.—Soumis aussi un rapport de l'avocat en Chef de la Cité au sujet de l'érection d'enseignes lumineuses projetant au-dessus des trottoirs

Résolu: De renvoyer ce rapport aux Avocats de la Cité pour qu'ils le soumettent au Bureau des Commissaires.

3.—Soumis un extrait des minutes d'une assemblée du Bureau des Commissaires, tenue le 13 décembre 1911, renvoyant à cette Commission une communication de la Commission des services électriques de la Cité de Montréal, suggérant que la Cité obtienne de la Législature, le droit de réglementer la pose des fils électriques dans les différentes bâtisses dans la Cité, et aussi la manière de relier les fils électriques aux conduits souterrains.

Résolu: D'inclure dans le bill un amendement dans ce sens, et de prier les Avocats de la Cité et la Commission des Services électriques de bien vouloir s'entendre sur la rédaction de cet amendement.

4.—Soumise une communication de l'assistant Maître de Poste de Montréal, approuvant la suggestion faite par Monsieur l'échevin Marcil pour qu'un règlement soit adopté, forçant les propriétaires d'immeubles dans la Cité de Montréal à poser des boîtes à lettres à la porte d'entrée de leurs maisons, magasins, etc.

Soumis aussi l'extrait des minutes du Conseil de Ville de Montréal, renvoyant à cette Commission la suggestion faite par Monsieur l'échevin Marcil à ce sujet.

Résolu: De remettre l'étude de cette question, vu l'absence de Monsieur l'échevin Marcil, et de prier le Secrétaire de bien vouloir inviter celui-ci à être présent à la prochaine séance de la Commission.

5.—Soumise une suggestion de Monsieur l'échevin Emard à l'effet d'amender la Charte de la Cité de manière à ce que les propriétaires qui vendent leurs immeubles soient retranchés du rôle d'évaluation, et que les nouveaux propriétaires soient ajoutés à leur place.

Renvoyée au Bureau des Estimateurs pour rapport.

6.—Sur la proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de prier le Dept des Postes à Ottawa, de bien vouloir s'entendre avec la Cie des Tramways et les autorités municipales afin de poser à l'arrière des tramways qui circulent dans la Cité, une boîte aux lettres.

7.—Soumis l'amendement suivant préparé à la suggestion de Monsieur l'échevin Lavallée, relativement à la réduction du pouvoir d'emprunt de la Cité.

La section suivante est ajoutée après l'article 343 de la Charte.

"343a. Sont valides les emprunts faits en vertu de l'article précédent, ainsi que ceux autorisés par le même article, mais non encore effectués, s'élevant à une somme totale de \$47,932,500 et représentant quinze pour cent de l'évaluation des immeubles imposables, laquelle évaluation, d'après le rôle de 1910, est fixée à \$319 550,000.

"Cependant, à l'avenir, la Cité ne pourra emprunter que 12% sur toute augmentation de valeur de la propriété imposable en sus du montant ci-dessus fixé de \$319,550,000; et tout emprunt à effectuer en vertu de la présente disposition, sera racheté au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à l'expiration du terme de tel emprunt."

Résolu: D'approuver cet amendement et de l'inclure

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held on the 4th January 1912.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, chairman, Tétreau, Robinson, Daudurand and Lavallée.

Ald. Gauvin and Mr. O. Lavallée, K. C., City Attorney, also attended the meeting.

1.—Submitted a report from the Chief City Attorney, anent the amendments to be made to Art. 419b of the Charter concerning the paving of private lanes.

Resolved: To defer consideration of said report until the question of the amendments to be made to the law concerning the paving of streets is taken up.

2. Submitted a report from the Chief City Attorney anent the erection of illuminating signs projecting over the sidewalks.

Resolved: To refer said report back to the City Attorneys with a request that they submit the same to the Board of Commissioners.

3.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of the Board of Commissioners held on the 13th Dec. 1911, referring to this Committee a communication from the Electrical Commission of the City of Montreal, suggesting that the City apply to the Legislature for power to regulate the installation of electric wires in the different buildings in the City and also the manner of connecting the same with the underground conduits.

Resolved: To include in the bill an amendment to that effect and to request the City Attorneys and the Electrical Commission to jointly draw up such amendment.

4.—Submitted a communication from the Asst. Postmaster of Montreal, approving the suggestion made by Ald. Marcil to have a by-law adopted to compel the real estate owners in the City of Montreal to place letter boxes at the entrance doors of their houses, stores, etc.

Submitted also an extract from the Minutes of Council referring to this Committee the suggestion made by Ald. Marcil in this connection.

Resolved: To defer consideration of this matter, owing to the absence of Ald. Marcil, and to again request the Secretary to invite the latter to attend the next meeting of the Committee.

5.—Submitted a communication from Ald. Emard, suggesting that the Charter be amended so that the names of the proprietors who sell their immovables may be struck from the assessment roll and that the names of the new proprietors may be entered thereon in their stead.

Referred to the Board of Assessors for a report.

6.—On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: To report to Council, recommending that the Post Office Dept., Ottawa, be requested to arrange with the M. S. R. Co., and the civic authorities, in order to have a letter box placed at the rear of the cars running in the City.

7.—Submitted the following amendment, prepared at the suggestion of Ald. Lavallée, "re" reduction of the City's borrowing power:

"The following section is added after Article 343 of the Charter.

"343a.—The loans effected in virtue of the preceding article as well as those authorized by the same article, but not yet issued, amounting to a total sum of \$47,932,500 and representing fifteen per cent of the assessed value of taxable real estate, (which said assessed value, according to the roll of 1910, is fixed at \$319,550,000) shall be valid.

The City however shall not borrow, hereafter, more than 12 per cent of the increase in the assessed value of taxable real estate over and above the aforesaid amount of \$319,550,000, and every loan effected in virtue of this provision shall be redeemed by means of a sinking fund sufficient to repay the capital at the expiry of the term thereof."